

DYNAMIQUE HORS-SÉRIE



CE QUE VOS DONNS ONT PERMIS

DES ACTIONS DE LA SNDA,
OBJECTIFS ET QUELQUES EXEMPLES



SNDA
2004 - 2019

En fondant la SNDA madame Andrée Valadier a souhaité inscrire l'association dans une démarche éthique. **“Au cœur de la dignité humaine se trouve aussi la justice envers les animaux”**. Pourquoi ? Parce que **“un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre”**.

Concrètement, au-delà des mots, comment un tel engagement pouvait se traduire dans l'action ?

Les statuts de la SNDA identifient quatre objectifs majeurs :

- Protéger, défendre les animaux, lutter contre toute souffrance qui leur est infligée et assurer l'éducation du public en ce sens.
- Etendre son action sur tout le territoire français ainsi que dans les autres pays.
- Œuvrer pour que la législation et la réglementation existantes protégeant les animaux soient respectées, intervenir pour que de nouveaux textes législatifs et réglementaires protégeant les animaux soient promulgués.
- Informer le public et assister les personnes qui sollicitent des conseils.

Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le présent, mais ils doivent aussi viser à un avenir meilleur pour les animaux, pas seulement ceux qui sont sauvés grâce à des interventions ponctuelles de terrain, mais aussi les générations à venir d'animaux, d'où l'injonction d'“intervenir pour que de nouveaux textes législatifs et réglementaires protégeant les animaux soient promulgués”.

PAR NICOLE SUGIER

Concevoir, proposer, un avenir meilleur pour les animaux suppose que l'on connaisse bien la situation dénoncée, les causes et les conséquences de la mauvaise application de la réglementation existante, les défauts de réglementation, les blocages idéologiques. C'est la raison pour laquelle, en tant que présidente de la SNDA, je me suis particulièrement attachée à respecter la nécessité d'investir dans le présent tout en élaborant des armes — c'est à dire des arguments pertinents — contribuant à corriger dans l'avenir les injustices sources de souffrances.

L'encadré ci-dessous présente les principaux thèmes des actions menées au cours de ma présidence de la SNDA. Ils sont illustrés par des exemples dans les documents joints.

Thèmes d'action de la SNDA

- La SNDA et la gouvernance
- Les publications de la SNDA, actions d'éducation-formation et de sensibilisations via ces publications
- La SNDA, partie civile
- Les campagnes d'identification-stérilisation
- La lutte contre l'expérimentation sur les animaux
- La lutte contre les corridas
- Les sauvetages en urgence
- Les sauvetages en nombre
- Les aides vétérinaires et les accueils urgents
- Les aides à des associations hors France

Chacune des actions présentées s'est accompagnée d'une réflexion sur l'apport de la réglementation existante et/ou sur la nécessité de son évolution afin qu'elle soit plus protectrice des animaux.

Ainsi, par exemple :

Dénoncer l'expérimentation sur les animaux est un combat essentiel. Encore faut-il que la dénonciation s'accompagne d'actions en faveur de la recherche de solutions alternatives et de la mise en valeur des chercheurs qui s'y attachent déjà. D'où le soutien à des projets comme **Valitox** (initiative Pro Anima à laquelle s'est associée financièrement la SNDA) et l'attribution d'un **prix Renard-SNDA**.

Dénoncer les corridas en France, c'est aussi se tenir informé du contexte international qui rejette cette tradition cruelle. D'où l'aide financière régulière de la SNDA à **No-Corrída**. Mais c'est aussi, parce que l'union fait la force, l'entre-aide avec **la FLAC et le Crac Europe**.

Lutter contre les abandons, c'est sauver des animaux en urgence. Mais c'est aussi contribuer financièrement à des campagnes d'identification-stérilisation organisées par de petites associations locales parfois en coopération avec les mairies. Mais c'est encore, et surtout, **essayer d'obtenir une réglementation encourageant les particuliers à stériliser et identifier leurs animaux domestiques**.

Engager la SNDA en tant que partie civile dans des procès contre les bourreaux d'animaux, c'est indispensable. Encore faut-il en tirer une analyse sur le fonctionnement du système, ses dysfonctionnements ou ses lacunes. D'où des rapports SNDA analysant son retour d'expérience sur ce thème. Exemples à l'appui, il en est résulté des propositions d'amélioration, à droit positif constant et aussi impliquant des modifications de la législation/réglementation existantes.

Vouloir, espérer, convaincre des politiques à s'engager dans des réformes visant à améliorer la condition animale en France suppose que l'on dispose de preuves, d'analyses objectives, de propositions élaborées. Tout cela repose sur une connaissance du

terrain, donc des actions de terrain conduisant à des analyses-synthèses, en amont pour le choix des actions à entreprendre sur le terrain et en aval pour élaborer des propositions réalistes. C'est la raison pour laquelle, en tant que présidente de la SNDA j'ai attaché une importance particulière au volet « publications » sans négliger pour autant les supports Internet de communication.

L'engagement de la SNDA dans une structure comme **le CAP** (Convergence Animaux Politique, association 1901 dont l'objet est le lobbying et qui se veut un acteur facilitateur au service des associations de protection animale) est à situer dans un mouvement plus général visant à interpeller le monde politique. Il s'agit d'une étape essentielle de l'action : la SNDA s'y est déjà manifestée en présentant le thème de la gouvernance puis celui des méthodes alternatives à l'expérimentation sur les animaux.

Le fait que la SNDA ait été partie prenante aux réunions **Animal et Société** en 2008 et à celles d'**Animal Politique** en 2018 et que j'ai été auditionnée, en tant que présidente de la SNDA, par des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, montre l'importance de rester engagés dans la méthode "expérience-synthèse-rapports-conférences" en disposant d'un personnel apte à remplir ce type d'objectifs.

Je termine en soulignant un dernier objectif que je me suis employée à respecter en tant que présidente : toujours rappeler le nom des associations participantes à des actions communes et aider le cas échéant de petites associations locales.

Cette brochure vous permettra de récapituler quelques actions qui illustrent le travail entrepris par la SNDA depuis 2004. J'ajoute que **rien de tout cela n'aurait été possible sans votre fidélité**, votre aide financière évidemment, mais aussi le fait de savoir que nous partageons avec vous une communauté de vues, d'espoirs, d'espérance. Nous avons besoin de ce soutien moral, et vous nous l'avez apporté.



Nicole SUGIER

DYNAMIQUE HORS-SÉRIE



Madame Andrée VALADIER
Présidente-fondatrice de la SNDA
(décédée en 2002).



Un animal est
un être qui
vit, qui pense,
qui souffre.

MERCI À TOUTES ET À TOUS

Toute notre reconnaissance aux personnes suivantes qui ont fait un legs en faveur de la SNDA

**La SNDA se doit d'être fidèle à leurs dernières volontés en poursuivant les objectifs fixés,
il y a plus de quarante ans, par Madame VALADIER, présidente-fondatrice.**

Madame Alice Marie Françoise BAUER
Madame Simone Paulette CHAILLIER
Madame Marie Françoise GUÉRIN dite
Frédérique Poloane
Madame Anne Marie Gabrielle RONCHESE
Madame Germaine TCHERNIKOWSKI
Madame Edith Antonia POTTER
Madame Monique SUZANNE
Monsieur Maurice DECOUROUX
Monsieur Roger Emile DESCAVES
Madame Marie-Louise CASUL
Monsieur André-Jean CAPREZ-MATHIOT
Madame Germaine MARTINET
Madame Anne-Marie PAILLOT
Madame Françoise ROZIER
Madame Lucie BERTHIER
Monsieur Joseph DUBOIS
Madame Christiane MURATET
Madame Claire MURET
Madame Denise RIOU
Madame Christiane ROLLAND-SAENEN

Monsieur André CRAPEZ-MATHIOT
Madame Gabrielle GUMEZ
Madame Ruth HAMMERSKOV PETERSEN
Madame Lucienne LATOUR
Monsieur Stanley MAXEY STORRAR
Monsieur Jean-Claude DONIS
Monsieur André LABBEZ
Madame Colette Henriette FONTAINE
Madame Cécile WOERT
Madame Annie DEVOS
Madame Denise LASNET
Madame Yvonne LEGALITE
Madame Josette MEDINA
Madame Claire MURET
Monsieur José RENARD
Madame Marie COTE
Madame Colette DOUCET
Monsieur Bernard CECCON
Madame Denise HUMBERT
Madame Jacqueline DAHAN



SOMMAIRE

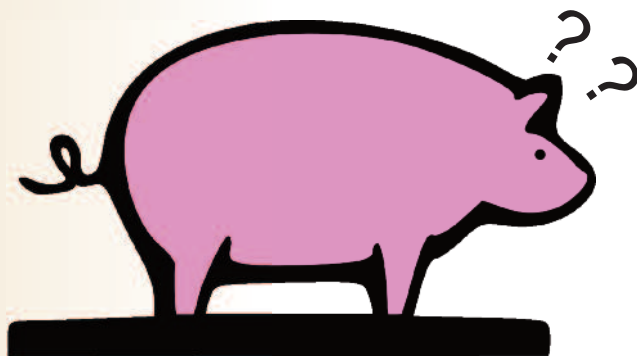


1	La SNDA et la gouvernance	p 06
2	Les publications de la SNDA Actions d'éducation-formation et de sensibilisations via des publications	p 08
3	La SNDA, partie civile	p 10
4	Campagnes d'identification-stérilisation	p 12
5	La lutte contre l'expérimentation sur les animaux	p 14
6	La lutte contre les corridas	p 16
7	Sauvetages en urgence	p 18
8	Sauvetages en nombre	p 20
9	Aides vétérinaires, accueils urgents	p 22
10	Aides à associations hors France	p 24

1 SNDA ET GOUVERNANCE

AUDITIONS

▶ 2013 : audition de la présidente de la SNDA, Nicole Sugier, par la mission commune d'information sur la filière viande en France et en Europe, présidée par Madame Bernadette Bouzaï, sénatrice de Corrèze (rapport 784 Sénat).



▶ 2001 : audition de la présidente de la SNDA, Nicole Sugier, dans le contexte du rapport d'information de la commission des Affaires Économiques et de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée nationale sur la filière canine (rapport 3457 Assemblée nationale).



EXPOSÉS DANS LE CONTEXTE DU CAP

(Convergence Animal Politique)

▶ 20/12/2017 :
"Protection des animaux, un comité interministériel ou une délégation interministérielle ?"
(exposé de Nicole Sugier, présidente de la SNDA)

▶ 10/04/2019
"Fin de l'expérimentation animale ? Obstacles et perspectives."
(exposé de Lucille Peget représentant la SNDA et du professeur Gerard Lizard lauréat du prix Renard-SNDA)



L'encart publié sur Internet en 2017 par Convergence Animaux Politique, regroupant les logos des participants encore peu nombreux.



CONFÉRENCE DE PRESSE

- 04/12/2007 : **Les Français et les chats**, sur la base d'un sondage d'opinion commandé par la SNDA à TNS - Healthcare.

Conférence de presse organisée par SNDA, ISTAV, École des Chats, Graal, SNVEL.



PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL

- 2008 : **Rencontres Animal et Société**

La SNDA y est représentée par sa présidente, Nicole Sugier.



En 2008, les propositions des groupes avaient été majoritairement soutenues par les internautes. Les thèmes **“animaux utilisés dans les spectacles”**, **“commerce des animaux de compagnie”** et **“corrida et jeux taurins”** furent ceux qui suscitèrent plus de réactions auprès des internautes invités à réagir sur un site dédié.

- 2016 : **AnimalPolitique**

La SNDA y est représentée par le docteur Serge Belais, membre du conseil d'administration de la SNDA.



26 associations de défense des animaux parmi lesquelles la SNDA, associées dans un collectif : **“AnimalPolitique”**, pour interpellier les candidats à la présidentielle et sensibiliser le grand public autour d'un manifeste de 30 mesures concrètes pour la protection animale.

Conférence de presse du collectif AnimalPolitique du 22 Novembre 2016 (Laure Ieltsch, membre du conseil d'administration de la SNDA, représentait la SNDA).

COFINANCEMENT DE CONFÉRENCES

(organisées par d'autres associations)

- 22/10/2016 à Strasbourg : colloque **“Le bien-être animal, un enjeu de justice et de paix”**

Organisé par un réseau œcuménique **“Justice, paix et sauvegarde de la création”**.

Elisabeth Rohmer, membre du conseil d'administration de la SNDA, y représentait la SNDA.

- 08/10/2018 conférence **“Les animaux dans la grande guerre”**

Organisée par l'association Paris Animaux Zoopolis Au Musée de l'Armée aux Invalides.



Retrouvez plus de détails sur ce thème dans le Dynamique 2018, page 17.

2 PUBLICATIONS

Actions d'éducation-formation et de sensibilisation via des publications

* CHAQUE DOCUMENT PRÉSENTÉ DANS CETTE BROCHURE EST DISPONIBLE À LA SNDA SUR SIMPLE DEMANDE.

▶ “AU CŒUR DE LA DIGNITÉ HUMAINE SE TROUVE AUSSI LA JUSTICE ENVERS LES ANIMAUX”

Première publication de la SNDA après le décès de madame Andrée Valadier, présidente-fondatrice. Brochure reprenant les principaux éléments formulés par madame Andrée Valadier dans les nombreux tracts qu'elle a conçus pour dénoncer toutes les souffrances infligées aux animaux.

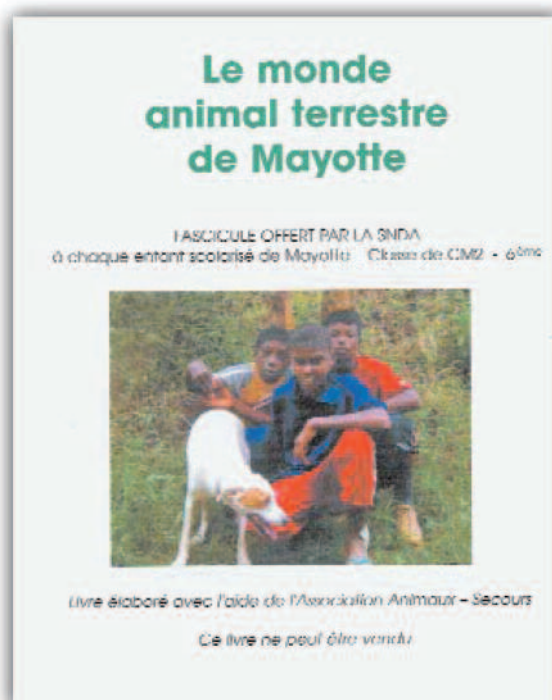
Vingt pages très instructives pour la jeunesse et pour toute personne respectueuse de la cause animale et soucieuse de connaître la triste réalité des rapports hommes/animaux.



▶ “LE MONDE ANIMAL TERRESTRE DE MAYOTTE”

En 2015, à la demande d'institutrices : “**Le monde animal terrestre de Mayotte**”. Brochure parue en 2005 et destinée aux élèves de CM2, 6^e et 5^e. Brochure recommandée par le vice rectorat de Mayotte.

Extrait de la lettre du vice rectorat de Mayotte en date du 6 septembre 2005. (Division de la Vie Scolaire) : “(...) Ce document, destiné à tous les élèves de CM2, de 6^e et de 5^e, est disponible dès à présent en nombre à la Division Vie Scolaire où vous pouvez le retirer. Nous pensons que ce thème peut être étudié en SVT dans le cadre de la protection de l'environnement et par tous les enseignants comme support à l'éducation de la citoyenneté.”



Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2005, page 7.

“STÉRILISATION DES CHATS, OPINIONS ET PRATIQUES DES PROPRIÉTAIRES”

2007 : la SNDA publiait un sondage d'opinion qui fait toujours référence : **“Stérilisation des chats, opinions et pratiques des propriétaires”**. Sondage commandé et conçu par la SNDA, effectué par TNS/Healthcare, ayant donné lieu à une conférence de presse. De nombreuses retombées dans la presse.

Gestation :
52/66 jours

1^{ère} année :
3 portée,
12 chatons



1 million de chatons meurent chaque année.



La SNDA comptait bien ne pas s'en tenir là. Elle avait d'ailleurs pris contact avec le syndicat des vétérinaires et avec le ministère de l'Agriculture pour avancer sur ce combat en proposant un certain nombre de mesures phares dont elle avait fait état lors des rencontres "Animal et société". Il s'agit d'intervenir ensemble pour vouloir et se donner les moyens de réduire ce qui est à la source des abandons des chats : la non stérilisation des chats et chattes.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2008, pages 11 et 12.

“LES CHRONIQUES DE LA CAMPAGNE”

D'année en année, de mois en mois, l'auteure **Danielle Chevalier** rédige une rubrique **“Les chroniques de la campagne”** pour le site Internet de la SNDA. Il s'agissait d'introduire les lecteurs à la connaissance de vie des animaux de nos campagnes et à leur protection. Un recueil des premières rubriques a été imprimé ; les suivants sont disponibles sur le site de la SNDA.



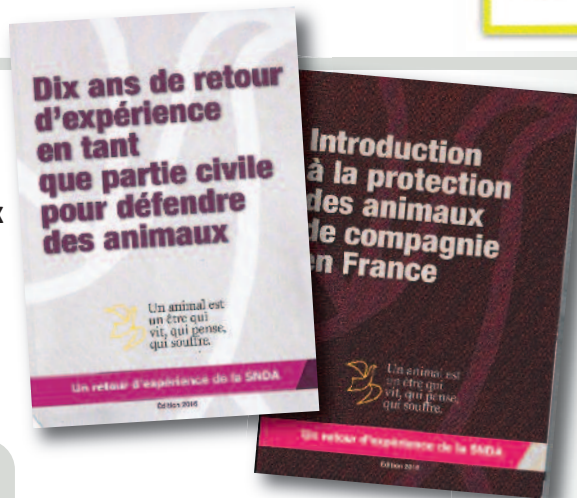
2016 : DEUX RAPPORTS

- **“Introduction à la protection des animaux de compagnie”**

- **“Dix ans de retour d'expérience de la SNDA en tant que partie civile”**

Une suite est prévue pour 2017 - 2019.

Ces deux ouvrages s'adressent notamment aux élèves avocats, vétérinaires, policiers et gendarmes, mais aussi à de petites associations de défense des animaux et, plus généralement, à tous ceux sensibles à la cause animale.



Ci contre : photos des deux rapports.

Comme toutes les autres publications, ces deux ouvrages restent disponibles sur simple demande en contactant le secrétariat de la SNDA :
01 44 75 37 65

DYNAMIQUE

Le journal **Dynamique** est publié à raison d'un exemplaire par an. On y retrouve bien sûr la plupart des actions menées par la SNDA, mais aussi son engagement pour diverses thèmes liés à la cause animale.



Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2016, page 4.

3 La SNDA PARTIE CIVILE

Au delà des jugements obtenus, ce thème d'actions s'est traduit par la publication de deux rapports (déjà présentés à la rubrique précédente, mais expliqués ici plus en détail).



▶ “RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR 10 ANS DE PROCÉDURES EN PARTIE CIVILE”



Au delà des sanctions à l'encontre des mis en cause, il s'agissait aussi d'être en mesure de disposer d'un ensemble d'informations cohérentes permettant :

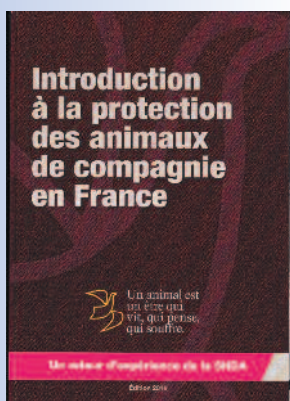
- d'identifier les lacunes de la législation et de la réglementation actuelles ;
- d'être en situation de

proposer des mesures susceptibles de contribuer à améliorer les conditions de défense des animaux ;

- d'analyser les types d'exactions, leur fréquence, leurs causes ;
- d'analyser le comportement des différents acteurs depuis l'enquête, en passant par le dépôt des plaintes, jusqu'au déroulement des procès.

Le retour d'expérience d'interventions de la SNDA en tant que partie civile nous a semblé une base crédible d'analyse. Ces dix ans d'expérience de terrain sont aussi traduits par la publication d'une analyse d'un échantillon de soixante-quinze cas pour lesquels la SNDA s'était constituée partie civile.

▶ “INTRODUCTION À LA PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES EN FRANCE”



En complément du premier rapport, une “introduction” à la protection des animaux de compagnie en France a paru nécessaire à la SNDA. Il s'agissait d'apporter des réponses aux questions le plus fréquemment posées par ses interlocuteurs confrontés à une maltraitance ou à des actes de cruauté :

Questions posées fréquemment à la SNDA

- Quels actes sont réprimés par la loi ?
- Sur quels articles du Code pénal faut-il s'appuyer ?
- Y-a-t-il une différence de traitement lorsqu'il s'agit de professionnels coupables de maltraitance et/ou d'actes de cruauté ?
- Comment porter plainte ?
- Quelles sanctions peuvent être sollicitées ?
- Qui peut se porter partie civile ?
- Quel est le circuit juridique d'une plainte ?
- Quels tribunaux interviennent ?

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2016, page 4.

► D'AUTRES ACTIONS EN MARGE DES PARTIES CIVILES

Il est à noter que dans certaines situations la SNDA ne s'est pas "contentée" de se porter partie civile, il est en effet parfois nécessaire d'attirer l'attention du public et de l'État sur des conditions de maltraitance récurrentes et/ou peu sanctionnées malgré les interventions des associations de défense des animaux.

Ce fut le cas de la mendicité en ville avec vente d'animaux. Il y eut d'abord des actions ponctuelles pour obtenir que les animaux soient retirés à leurs maîtres. Puis, en 2010, il y eut le défilé dans les rues de Paris de camions arborant des panneaux dénonçant l'inertie des autorités, et enfin une manifestation au cours de laquelle la SNDA a été rejointe par d'autres associations.

Enfin il y eut un rendez-vous de la présidente à la préfecture de Paris. Une circulaire signée par le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Agriculture en date du 2/04/2014 et adressée à Messieurs les Préfets et à Monsieur le Préfet de Paris a été l'aboutissement de cet engagement.

Restait à faire appliquer la circulaire, d'où quelques procès, la SNDA étant en partie civile.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2010, pages 4 à 7.



Actions ponctuelles pour obtenir que des animaux soient retirés à leurs maîtres.



Manifestation dans Paris en 2010. Au premier plan, en bleu avec le micro, Liliane Sujanszky, membre du conseil d'administration de la SNDA.



Dans le métro de Paris, une des affiches de la campagne de sensibilisation en 2010.



Les camions sur lesquels les affiches avaient été apposées pour silloner la capitale.

4 CAMPAGNES

d'identification-stérilisation (France et Outre-mer)

SOUTIEN AU CRAD

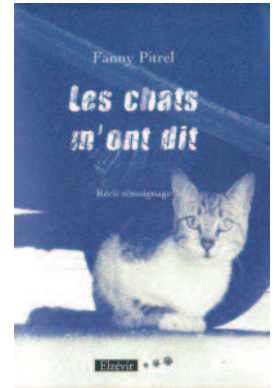
(Comité Rennais pour l'Animal en danger)

Une des premières interventions en faveur des chats errants menées par la SNDA. À Rennes en 2004, elle avait soutenu Fanny et Yves Pitrel auprès de la municipalité, dans leur action pour la protection des chats identifiés et stérilisés depuis l'hiver 2004.

C'est avec beaucoup de sensibilité que Fanny Pitrel témoigne de leur combat sans relâche pour les animaux et leur dignité.

Les chats m'ont dit, aux éditions Elzévir (ISBN : 978 2 916497 57 0)

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2008, page 13.



Le livre écrit par Fanny Pitrel : "Les chats m'ont dit" aux éditions Elzévir.

COOPÉRATION AVEC OPALE CAPTURE ENVIRONNEMENT

(Boulogne-sur-Mer)

Dans le passé, la SNDA a travaillé avec le service animalier d'Opale Capture Environnement. En effet, en 2009 et 2010, la SNDA avait été sollicitée ainsi que deux autres associations de protection animale, pour prendre en charge la stérilisation et l'identification d'une trentaine de chats errants du quartier de Bréquerecques à Boulogne-sur-Mer. La SNDA avait répondu présente.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2012, page 17.



Aujourd'hui, ces chats peuvent vivre paisiblement sur un terrain communal clos, doté de trois chalets pour les accueillir.

CHÂTENAY-MALABRY

2013 : stérilisation de 13 chats



Avec l'apport logistique et matériel de l'Association Chats des Rues de Montreuil, la SNDA avait assuré la prise en charge financière de 13 chats pour leur stérilisation-identification.

Mille merci à Madame Sugier grâce à qui tout le travail a été fait, **ce sont des dizaines de naissances en moins dans les années à venir avec des bébés qui meurent l'hiver.** 13 chats stérilisés (6 chattes et 6 chats, plus un petit noir adopté) sur deux sites de Châtenay.

Les chats de Leadl et de l'école Mazarik à Châtenay-Malabry (92290)

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2013, page 9.

GUADELOUPE ANIMAUX

Aide de la SNDA pour les animaux d'Outre-mer

En 2017, une aide de 5 000 € avait été accordée par la SNDA à l'association **Guadeloupe Animaux** pour l'identification-stérilisation d'animaux en Guadeloupe. Aide renouvelée en 2018 et 2019. Ainsi, au premier semestre 2018, 24 chats et 32 chiens ont déjà pu être stérilisés et identifiés.



Trois des animaux stérilisés et identifiés en Guadeloupe.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2017, pages 22 à 24, et dans celui de 2018, pages 34 et 35.

2018 / 2019

▶ LES CHATS LIBRES D'UZES (Gard)

Ghislaine Briot, présidente de l'association des Chats Libres d'Uzès, a fait appel à la SNDA pour l'aider au financement des stérilisations et identifications des chats errants de la commune d'Uzès. Près de 500 chats étaient à traiter. La commune y a contribué en finançant une partie de leur stérilisation et des cages de capture.

Les notes d'honoraires identifications-stérilisations sont établies au nom de la SNDA ; laquelle finance aussi, le cas échéant, des soins vétérinaires qui s'avèreraient nécessaires pour sauver les chats.

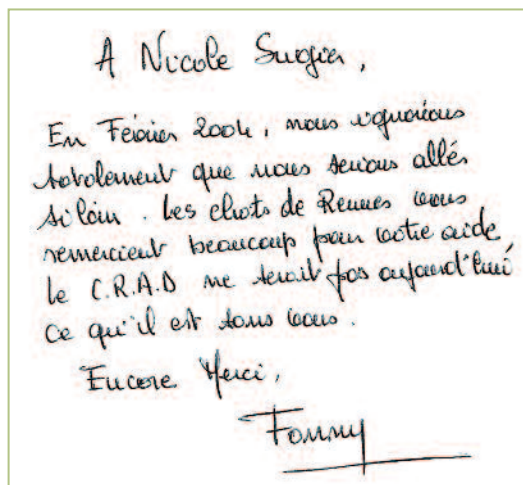
La SNDA est la seule association à prévoir systématiquement ces frais complémentaires de soins dans le contexte d'une contribution financière à des campagnes d'identifications et de stérilisations.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2018, page 36 à 40.

▶ Pour 2019, les campagnes suivantes sont déjà engagées :

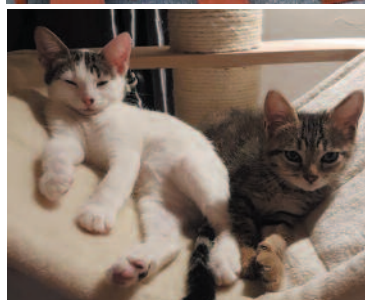
- Uzès (suite de 2018, car il reste encore des chats à identifier et stériliser) ;
- Saint-Hippolyte-de-Montaigu ;
- Cagnes-sur-Mer ;
- Région parisienne (association "AnimEgaux").

▶ DES MOTS QUI NOUS VONT DROIT AU CŒUR...



A Nicole Sugier,
En Février 2018, nous remercions
sincèrement que vous nous ayez
aidés. Les chats de Reunes vous
remercient beaucoup pour votre aide,
le C.R.A.D. ne serait pas aujourd'hui
ce qu'il est sans vous.
Bonne nuit,
Fanny

Note adressée à la SNDA par Fanny Pitrel (CRAD).



Petites cabanes aménagées et espaces réservés aux chats savourant leur quiétude.

Chère Madame Sugier,

Oh merci !

J'ai souvent l'impression de ne pas assez vous tenir au courant de nos actions. J'ai le remords de ne pas vous avoir envoyé un rapport détaillé..

Toujours un peu débordée par les urgences !

Encore aujourd'hui 1 chatonne blessée et une chatte à stériliser devaient prendre le bateau pour se rendre chez le vétérinaire en Guadeloupe. Evidemment une personne de bonne volonté les attendaient à l'arrivée pour les conduire chez le vétérinaire. Or elle m'appelle : Il n'y en a qu'une seule à l'arrivée. Les employés du bateau en avait tout simplement laissée sur le quai à Marie Galante !

Elle ne sera pas stérilisée aujourd'hui mais elle est en sécurité. Ouf !

Merci encore de votre compréhension.

Bien à vous

Nelly

Guadeloupe Animaux Marie Galante

Email de remerciement adressé à la SNDA par "Guadeloupe Animaux".

Bonjour madame SUGIER,

Au nom de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et moi-même :

Nous vous remercions infiniment de cette aide financière qui nous permettra de prendre en charge ces chats libres.

Je reste votre correspondante tout au long de cette action et reste à votre disposition.

Je ferai en sorte de prendre quelques photos que je vous enverrai dans quelques temps.

Merci encore,

Bonne journée à vous,

Bien cordialement,

Monsieur le Maire, Francis MAZIER

La secrétaire Générale, Catherine HENGEL

Email de remerciement adressé à la SNDA par le maire de la commune de Serviers-et-Labaume.

5 La lutte contre L'EXPÉRIMENTATION SUR LES ANIMAUX

▶ LE PRIX RENARD-SNDA

2018 a été marqué par l'attribution pour la première fois par la SNDA du **prix Renard-SNDA** pour des recherches visant à diminuer le recours à des animaux. Ce prix a pu être attribué grâce au legs que monsieur José Renard a destiné à la SNDA pour contribuer à la lutte contre l'expérimentation sur les animaux.

Le numéro 2018 du Dynamique récapitule le détail des travaux concernés par ce premier prix. En 2019, la SNDA a exposé ce programme de recherches devant les parlementaires dans le contexte du CAP.



Ce prix est attribué au **Dr Gérard LIZARD**, pour son projet de recherche de **méthode substitutive à l'expérimentation animale** consacré à la sclérose en plaques, maladie neurodégénérative qui touche plus de 100 000 personnes en France.

▶ SOUTIEN DU FILM "ALF" DE JÉRÔME LESCURE

2010 : la SNDA contribue financièrement au film "ALF" de Jérôme Lescure, dédié à celles et ceux qui ont lutté contre l'expérimentation sur les animaux.

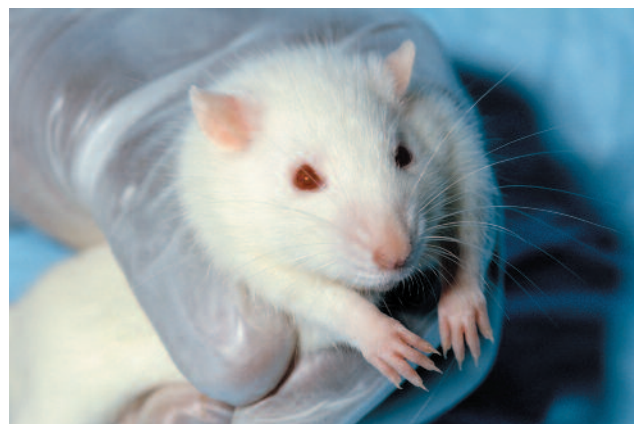


L'affiche du film.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2012, page 9.

▶ SOUTIEN DU PROJET VALITOX

2009 : la SNDA contribue financièrement au projet Valitox : 10 000€ pour la phase I, 15 000€ pour la phase II et 12 000€ en 2016.



La science doit aujourd'hui guérir l'humain sans torturer l'animal.

Valitox vise à remplacer des tests animaux dans le cadre de l'évaluation de la toxicité aiguë.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2016, pages 28 et 29 et dans celui de 2009, page 13 à 15.

LUTTE POUR LA FERMETURE DE L'ÉLEVAGE DE PRIMATES À NIEDERHAUSBERGEN

La SNDA est toujours présente pour s'associer aux manifestations pour la fermeture du commerce de primates SILABE de Niederhausbergen, en manifestant et en cofinancement avec Pro-Anima et LSCV un tract dénonçant cet élevage.



Pour le plaisir, un capucin moine heureux dans son milieu naturel.

CAMPAGNE D'AFFICHAGE CONTRE L'EXPÉRIEMENTATION ANIMALE

La SNDA a également cofinancé avec Pro-Anima une campagne d'affichage dans le métro parisien contre l'expérimentation sur des animaux et pour l'encouragement au développement de méthodes alternatives.



Une des affiches dans le métro parisien.



Manifestation de Strasbourg, le 20 mai 2017.

La règle des 3 R

À l'origine de la règle des 3 R, une association britannique de protection des animaux, l'**UFFAW (Universities Federation for Animals Welfare)** impliquée dans les recherches scientifiques susceptibles de contribuer à améliorer le sort des animaux.

Parmi leurs centres d'intérêt, l'amélioration de la condition des animaux utilisés dans les laboratoires, intérêt qui s'est traduit par la commande en 1954 d'une étude sur ce thème à un jeune zoologiste de l'université d'Oxford, **Dr William M S Russel**. Les travaux de W Russel et de son assistant, Rex L Burch ont abouti à la publication en 1959 d'une monographie : **The Principles of Humane Experimental Technique**, monographie qui introduit la notion des 3R (**Replacement, Reduction, Refinement**). Cette monographie a été réimprimée en 1992.

Depuis, sous la pression des associations de défense des animaux, la règle des 3R est devenue un objectif fixé par différentes réglementations, internationales et/ou nationales. Objectif pas encore respecté systématiquement, d'où la nécessité par les associations de défense des animaux de maintenir l'attention sur ce thème majeur, et la tension.

L'objectif fixé par cette règle s'exprime en trois points :

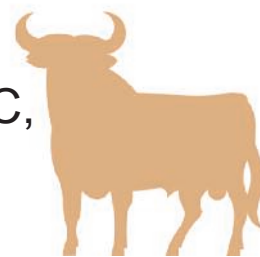
- **Replace** (Remplacer) les modèles animaux.
- **Reduce** (Réduire) le nombre d'animaux en expérimentation.
- **Refine** (Raffiner) la méthodologie utilisée, ce qui implique la notion de points limites (critères d'interruption, ou "end-points").

Article consacré à ces sujets dans le Dynamique 2016, pages 22 et 23, et celui de 2017, page 13.

6 La lutte CONTRE LES CORRIDAS

L'UNION FAIT LA FORCE.

La SNDA partenaire de toujours avec la FLAC,
le CRAC Europe, Pro-Corrída.



LA SNDA CONTRE L'INSCRIPTION DE LA CORRIDA AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL FRANÇAIS

2011, participation de la SNDA à la manifestation nationale contre l'inscription de la corrida au patrimoine immatériel français.

Alors qu'une proposition de loi visait à supprimer du Code pénal la possibilité de torturer un animal en public selon la tradition, comment la France avait-elle pu en arriver là ?...

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2011, pages 3 à 5, dans celui de 2015, pages 8 à 13 et de 2018, pages 14 et 15.



Manifestation du 28 mai 2011 à Paris.

Photo de droite : Liliane Sujanszky, membre du conseil d'administration de la SNDA et Christophe Marie, de la fondation Brigitte Bardot.

PARTICIPATION DE LA SNDA

Participation régulière de la SNDA à des conférences internationales, participation physique lors des manifestations, participation financière à l'organisation, participation aux exposés et comptes rendus. La SNDA y est représentée par monsieur Roger Lahana, de No-Corrída.

Pour la corrida, le temps est venu de disparaître. Déjà, des pays engagés depuis plus longtemps que la France dans la corrida y ont récemment renoncé. Les signes avant-coureurs du déclin ne manquent pas.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

La SNDA a toujours été présente pour contribuer financièrement à des actions de communication anti-corrída notamment :

- Contribution financière de la SNDA à l'édition de tracts No-Corrída.
- 3 000€ pour contribuer à l'achat des 925 exemplaires du livre "Corrída la Honte" remis aux parlementaires par le CRAC-Europe (voir photo en bas de page).
- Opérations de communication de la FLAC.
- Contribution financière pour des panneaux publicitaires CRAC.



2018 : manifestation à Madrid, cofinancées par la SNDA.



Panneaux de sensibilisation du CRAC, cofinancés par la SNDA.

LE TRACT ÉDITÉ PAR NO CORRIDA



La SNDA avait tenu à contribuer au financement de l'impression de ce tract intitulé : **"74% des Français réclament l'interdiction de la corrída"**, car il est essentiel, en termes de sensibilisation du grand public. Il explique clairement plusieurs points souvent méconnus, mais nous y retenons la notion de délit : **Du point de vue de la loi française, la corrída est un délit qui consiste à infliger des sévices graves et actes de cruauté envers des animaux. Ce qui fait des toreros des délinquants et des spectateurs leurs complices.**

Tout l'enjeu du combat des opposants consiste à faire tomber une fois pour toutes cette immunité qui protège la corrída dans certaines régions de France, immunité spécifiée à l'**alinéa 7** de l'article de loi (521-1) qui définit ce délit. C'est donc un document majeur dont la diffusion est fort utile pour l'information de tous et pour la lutte contre cette barbarie qu'est la corrída.

LE LIVRE "CORRIDA LA HONTE"

"Fraude fiscale
Mensonges
Arnaques Tricheries
Perversion Intox
Corruption Torture
Inversion des valeurs
Fiasco financier
Détournements de fonds publics
Sédition Déviances sexuelles
Violences en réunion
Troubles à l'ordre public
Dévoisement de mineurs
Noyautage politico-judiciaire"



Disponible aux Editions du Puits de Rouille au prix de vente de 22 € plus les frais de port.



4 novembre 2014 : suite à la conférence de presse du CRAC-Europe à l'Assemblée nationale, le groupe de lutte contre la corrída rassemblé devant l'édifice.

Nicole Sugier est septième à partir de la gauche et Liliane Sujanszky la huitième. À cette occasion, le livre **"Corrída la Honte"** avait été remis aux parlementaires par le CRAC-Europe.

7

SAUVETAGES EN URGENCE

UN ATOUT DE LA SNDA :
réagir en débloquant des fonds rapidement.

Chaque sauvetage s'est joué sur seulement quelques jours d'intervention possible.

L'OURS MILJEN

Le cas de l'ours Miljen n'a pu être résolu que parce que la SNDA a été en situation de débloquer tout de suite 10 000€.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2008, page 5 et dans celui de 2010, page 11.

Sollicitée par Luce Lapin de Charlie-Hebdo, la SNDA avait aussitôt répondu à l'appel de l'association Respectons.

Il s'agissait de lui permettre de disposer au plus tôt des fonds nécessaires (frais vétérinaires, alimentation, soins...) pour remettre d'aplomb cet ours en triste état. La SNDA avait donc versé ces 10 000 € et des adhérents, alertés par notre appel sur le site internet, y avaient également répondu.



Il est loin, le temps où Miljen était encore enfermé dans ce cachot en béton de 20 m² où il se laissait mourir. Il attendait là, alors que tous les autres animaux de cette propriété des Balkan avaient été placés, que le gardien viennois lui jeter les déchets des cuisines de l'hôtel. Après avoir passé des jours heureux au Refuge de l'Arche, Miljen est décédé en 2015.

LA VACHE HENRIETTE

Cette urgence à débloquer une situation a marqué aussi le cas de la vache Henriette, la Fondation Brigitte Bardot acceptant de couvrir les frais d'achat, mais il y avait des délais de mise en place alors que l'acheteur voulait être remboursé tout de suite de son achat...

La maîtresse d'Henriette y était profondément attachée. Malheureusement, à son décès, Henriette a été vendue et son acheteur la destinait à l'abattoir.

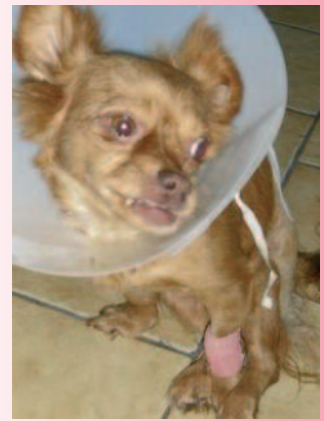


Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2013, page 3.

▶ ROUQUINETTE

Il y a aussi le cas d'animaux si mal en point que leurs sauveteurs hésitent à les faire soigner, sachant qu'ils ne seront pas en mesure de financer les phases post-opératoires. Ce fut le cas de **la petite chienne Rouquinette**, saisie par la police, car victime d'un trafic illégal de vente de chiens dans les rues de Paris.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2009, page 28.



Rouquinette après son sauvetage et durant la période de soins.

▶ HYÈNES DU LIBAN

Et puis, il y a eu **le cas des hyènes** venues du Liban, l'association Le Graal avait sollicité la SNDA pour payer rapidement les frais vétérinaires préalables à leur autorisation d'entrée sur le territoire français.

Le 19 octobre 2012, les deux hyènes arrivaient à Tonga. C'était une étape provisoire, le temps qu'elles se remettent de leur trajet. Bientôt elles allaient disposer d'un enclos de 1200 m² dans le zoo de monsieur Couturier, situé dans le bassin d'Arcachon.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2012, page 11.



Une des hyènes du zoo de Beyrouth qui a dû fermer pour cause de vétusté.

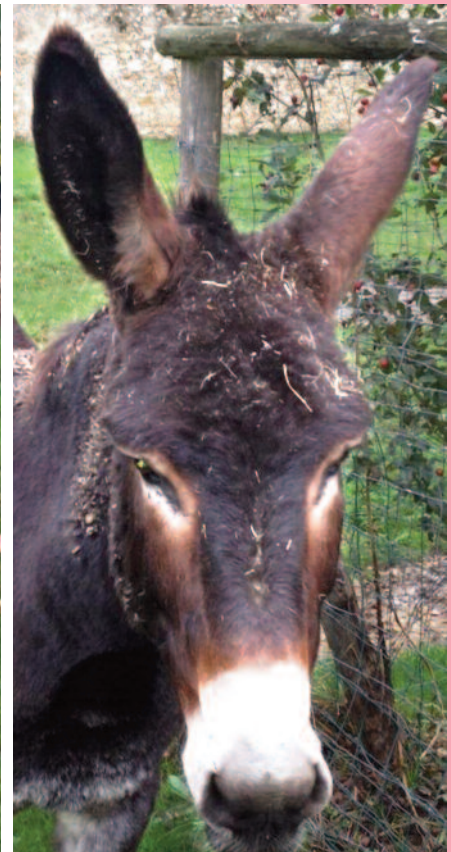
▶ L'ÂNE PARADIS

Il y eut aussi l'âne Paradis de Maillet, 9 ans, après de loyaux services condamné à l'abattoir par son maître, sauf si quelqu'un le lui rachetait, ce quelqu'un fut la SNDA.

La SNDA avait décidé d'agir pour lui épargner l'enfer de l'abattoir. Il nous fallait prendre une décision, ce fut de lui offrir une vie heureuse, avec ses congénères, dans un espace idéal.

▶ ... ET TANT D'AUTRES CAS DONT NOUS AURIONS PU PARLER

Chacun se doute de la non-exhaustivité de cette liste de rescapés de l'enfer. Depuis le début, nous pourrions remplir des dizaines d'autres brochures avec toutes ces interventions d'urgence. Il nous a bien fallu faire un choix ; tant d'autres pourraient être cités...



Des nouvelles de Paradis dans le Dynamique 2012, page 10.

8

SAUVETAGES EN NOMBRE

LES CHATS DU LOGIS DE BONCÉ

Le sauvetage des 100 chats du Logis de Boncé a été le premier sauvetage en nombre assuré par la SNDA. Il s'est déroulé par étapes et a duré plusieurs années, avant le décès de sa présidente-fondatrice, madame Thérèse Arnac et après son décès.

Pour que les bénévoles qui restent fidèles à l'esprit de Thérèse Arnac puissent prendre en charge les diverses responsabilités, annuellement la SNDA verse au Logis de Boncé 10 000 euros.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2005, page 3 et dans celui de 2008, pages 8 et 9.



Logis de Boncé : un large terrain de verdure pour le bonheur des félins... et de leurs protecteurs. Ensuite, un bon gros dodo sur les lits du salon.

QUELQUES INTERVENTIONS DE LA SNDA POUR DES SAUVETAGES EN NOMBRE

En 2009 :

- 25 chats rapatriés de Roumanie, suite à un appel de l'association Respectons.
- 11 chats "sauvages" sauvés suite à une demande de l'association du Chat Libre de Paris.

En 2016 : 165 chiens sauvés en Serbie, suite à un nouvel appel au secours de l'association Respectons.

En 2018 : une aide financière de la SNDA était attribuée à l'association Respectons pour l'accueil d'un nombre imprévu de chiots dans son refuge d'OAZA en Serbie.

Au cours des années, il y eut aussi tous ces sauvetages de chats en danger sur leurs sites habituels de nourrissage, souvent suite au décès ou au départ de leur protecteur (trice) habituel.



D'AUTRES CAS

Il y a aussi les cas "en prévision de". C'est-à-dire l'aide de la SNDA au pré-financement de structures d'accueil pour des espèces difficiles à loger :

En 2009 : contribution de 5 000€ au refuge **Tonga Terre d'Accueil**.

En 2018 : contribution au refuge en cours de construction "**Elephant Haven**".

Enfin, il y a eu le financement par la SNDA d'une camionnette pour que l'association Respectons puisse transporter les animaux sauvés en France et en Serbie, et le financement de réparations indispensables au refuge d'Oaza en Serbie.



ELEPHANT HAVEN

Ce financement s'inscrit dans le cadre de notre lutte contre la présence d'animaux dans les cirques. Après une étude évaluant les besoins des éléphants, qu'ils viennent d'Asie ou d'Afrique, l'équipe de Elephant Haven a décidé de s'implanter au cœur du parc naturel régional du Périgord, sur un terrain calme et boisé, propice à accueillir les pachydermes à la retraite.

REFUGE D'OAZA EN SERBIE : URGENCE : 165 CHIENS EN PÉRIL

L'intervention impliquera des frais importants, transports, soins immédiats, vaccinations, agrandissement du refuge d'Oaza pour les accueillir... Contactée parmi d'autres associations la SNDA a répondu immédiatement qu'elle mettrait à la disposition de Respectons le budget nécessaire à l'ensemble de l'opération. C'est en effet une caractéristique de la SNDA, déjà soulignée, d'être en mesure de débloquer rapidement des fonds toujours en réserve pour des cas d'extrême urgence.



Un des chalets de l'association Respectons.



La camionnette de l'association Respectons.

TONGA TERRE D'ACCUEIL POURQUOI RECUEILLIR LES ANIMAUX ?

La possession d'un animal sauvage étant interdite par la loi, les autorités se trouvent confrontées aux saisies d'animaux sauvages pour divers motifs : détention illégale, absence d'autorisation de détention, mauvaises conditions de détention ou mauvais traitements. Ils proviennent de particuliers, de cirques, ou de laboratoires. Par conséquent, pour faire appliquer la loi, les autorités n'ont d'autre solution que d'euthanasier les animaux trouvés ou saisis si aucune structure ne les recueille.

Retrouvez ces articles dans notre journal Dynamique :
11 chats sauvés : Dynamique 2009, pages 21 et 22,
25 chats rapatriés de Roumanie : Dynamique 2009 24 et 25,
Le refuge de l'association Respectons : Dynamique 2016, pages 11 à 14.

9

AIDES VÉTÉRINAIRES

Aides vétérinaires d'urgence et accueils d'urgence

La SNDA est souvent sollicitée pour contribuer au financement des soins vétérinaires que de petites associations ou des propriétaires ne peuvent pas assumer. Après une enquête auprès des vétérinaires susceptibles d'intervenir et auprès des associations ou de personnes concernées, la SNDA prend les relais et surtout, **suit le devenir de l'animal.**

En 2018 : 17 000 euros ont été dépensés par la SNDA sur ce poste. À titre d'exemples, voici quelques cas :

- ▶ **Méto**, une chienne qui nous a donné beaucoup de tracas.
- ▶ Les chats **Carmen, Pearl et Janios, Candy, Roméo.**
- ▶ **Harold**, un chat accidenté.
- ▶ Les **18 gerbilles.**
- ▶ **Le poisson combattant** amené par les pompiers, sa propriétaire étant décédée.
- ▶ **La perruche abandonnée** dans une cage et récupérée par des adolescents.
- ▶ La pigeonne **Swatchoune** récupérée in extremis par Magali Martin.
- ▶ **Le lapin nain** récupéré sur un boulevard parisien et confié à Magali Martin.
- ▶ **La lapine** récupérée dans un bois par un joggeur.
- ▶ **Cerise et Pticha.**

RAPPELONS LÀ ENCORE QUE CE NE SONT QUE QUELQUES CAS, PARMIS D'AUTRES.

Le poisson combattant

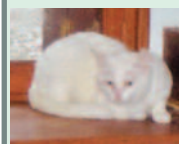
Récupéré chez une personne décédée, il nous avait été confié par les pompiers de Paris. Nous lui avons changé cet aquarium bien trop petit pour un bel et grand espace aquatique, avec déco, verdure et chauffage. Il aura vécu heureux grâce à Magali notre secrétaire qui l'avait adopté.



La chienne Méto

Emilie Nguyen, protectrice des animaux, avait adopté Méto, sous les conseils du **Dr Leïla El Fougri**, à l'époque, elle-même présidente de la SPA de Tunisie. Manque de chance, Méto s'échappa pendant le retour et disparut. Quelques jours plus tard, elle fut retrouvée, mais gravement blessée. Le Dr Leïla El Fougri dut prévoir de la faire opérer. Plusieurs interventions fort coûteuses furent nécessaires car Méto avait eu les deux pattes brisées. D'où l'intervention de la SNDA qui avait accepté de prendre en charge les frais vétérinaires.

Carmen, Pearl et Janios, Candy et Roméo



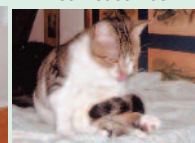
Carmen



Pearl et Janios



Candy



Roméo

Dans une propriété à la campagne, vivant heureux et en pleine liberté, ils sont tous sous la protection de la SNDA qui avait dû intervenir pour chacun d'eux, comme pour Roméo qui avait dû être hospitalisé en urgence.

La pigeonne Swatchoune



Cette pigeonne a été découverte sur les Champs-Élysées, perdue au beau milieu des milliers de touristes indifférents qui risquaient à tout moment de l'écraser.

Swatchoune, du nom de la boutique devant laquelle elle fut trouvée, ne pouvait pas voler ; sans l'intervention de Magali, elle aurait été condamnée. Ramenée dans les bureaux de la SNDA, elle a d'abord été nourrie et abreuvée, avant d'être adoptée à titre définitif par Magali elle-même, sa sauveuse providentielle.

Les 18 gerbilles

Une de nos bénévoles avait découvert 13 gerbilles dans une cage, abandonnées dans un hall d'immeuble. LA SNDA les avait pris en charge, mais cinq bébés naquirent dans les bureaux. De 13, nous passâmes à 18 et dûment trouver des adoptants pour tous. Saluons **la bienveillance d'Elise** qui nous a bien aidés.



La perruche abandonnée



Deux adolescents avaient trouvé cette perruche dans une cage, au beau milieu d'un square, avec ce petit post-it : "Adoptez-moi". Magali notre secrétaire se déplaça elle-même pour aller la récupérer. Bravo à ces deux adolescents d'avoir eu le réflexe de s'occuper d'elle et d'avoir appelé une association de protection animale. Grâce à eux, elle aura pu couler des jours heureux chez Magali avec d'autres congénères.

Le soir, juste après que les deux jeunes gens l'eurent récupérée, un violent orage éclata sur Paris ; on n'ose imaginer ce que cette perruche aurait pu devenir...

Animaux dans les locaux de la SNDA

Dans le cadre des accueils d'urgence, ils sont nombreux, les animaux séjournant dans nos locaux. Parmi eux, **le chat Fakir**, qui devint notre mascotte. Après le décès de sa maîtresse, alors qu'il était âgé d'une quinzaine d'années, il devait être euthanasié, mais la SNDA l'a sauvé. Chats, chiens, pigeons, NAC, ils trouvent ici un peu de chaleur, mais surtout la bienveillance de Magali sans laquelle tous ces sauvetages d'urgence n'auraient pu avoir lieu. LA SNDA fait tout son possible pour leur trouver des adoptants, mais c'est difficile pour certains. Ils ont ici l'assurance qu'ils ne connaîtront jamais plus l'enfer qui fut le leur.



Fakir et Vego, deux de tous les protégés de Magali dans les bureaux de la SNDA.



Petit montage d'autres animaux, toujours dans les bureaux de la SNDA.



La première photo d'Harold avant son accident et trois vues différentes de l'appareillage qui lui a permis d'être sauvé.

Harold, un chat accidenté

Marilyn Marcotte, grande amie des chats, découvrit un jour **Harold**, le chat qu'elle avait pris l'habitude de nourrir, blessé dans son jardin. C'était grave : une de ses pattes arrière cassée était tendue comme un arc, celle de devant repliée sous son corps ; le bout d'une de l'une d'elles écrasé. Mais le vétérinaire, estimant qu'il était opérable, conseilla à Marilyn une clinique spécialisée.

Une série d'opérations mais délicates et coûteuses

Harold pouvait être sauvé, mais les frais vétérinaires dépassaient les moyens de Marilyn ; elle fit donc appel à la SNDA qui, sachant qu'elle s'occuperait des soins

post-opératoires, accepta de financer les interventions. Harold put se remettre peu à peu, grâce à la précieuse bienveillance de sa protectrice et à ses soins quotidiens.



Plus qu'un mauvais souvenir...

Harold s'est remis peu à peu. Après une longue convalescence, il reste tranquille à la maison, très attaché à sa maîtresse.

Cerise et Pticha

Il y eut aussi le cas de **Cerise et Pticha**, sauvés grâce à la SNDA, mais aussi grâce à **Amandine**, toujours là lorsque nous l'appelons à l'aide pour des cas difficiles, et ces deux-là l'étaient.

Voici le récit qu'Amandine nous livre de ces deux sauvetages :



Pticha (avec la chienne Pipa) et Cerise

Le témoignage d'Amandine

La vie m'aura tant appris par les rencontres qu'elle nous permet de faire... Parmi elles, Cerise et Pticha. Je ne savais pas, quand le téléphone affichant le prénom de Magali se mit à sonner ces deux fois-là, que malgré mes résolutions répétées sans succès, je m'apprêtais à accueillir à nouveau deux petits êtres qui avaient déjà connu de ce monde ce qu'il peut offrir de cruel.

C'est ainsi que je fis connaissance avec la jolie Cerise à la queue en panache. Cerise, un an et déjà bien cabossée..., un bassin fracturé, une patte cassée, un œil qu'il aura fallu retirer. Cerise, minette non identifiée, sans doute récupérée par le biais d'une de ces petites annonces : « *Donne chaton contre bons soins* ».

Puis ce fut Pticha, le petit guerrier, survivant d'un coryza qui aura nécessité une assistance constante et aura vécu bien des aventures, me suivant dans

mes différentes activités afin de pouvoir être nourri à la seringue, réhydraté. Pticha, trouvé dans le bois de Vincennes, victime de la non stérilisation.

De ces blessures, de ces négligences, de la mort frôlée de si près, Cerise garde une boiterie de la patte lorsqu'elle a été immobile un long moment, Pticha souffre d'un coryza chronique et de pupilles collées (malgré l'opération qu'il a subie).

Ils ne font preuve d'aucune rancœur, ils m'offrent chaque jour leur confiance, leur affection sans compter, chacun à leur manière... Cerise en me suivant et miaulant de cette petite voix discrète lorsqu'elle estime ne pas avoir reçu suffisamment de câlins et de bisous, Pticha en me donnant de grands coups de tête, en jouant le rôle d'écharpe, le soir au coucher, toujours avec son petit bruit de moteur.

Amandine

10 AIDES À ASSOCIATIONS

Hors France

▶ MISSION BAYLÈNE AU PARAGUAY

Partenariat de la SNDA avec des élèves de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (via baylène) et une association locale : **Adoptame**. Commencé en 2013, depuis, ce partenariat est renouvelé tous les ans.



Missionnaires et enfants unis pour sauver les animaux.



LA MISSION :

La SNDA avait été sollicitée par Baylène pour participer financièrement : 5 000 € avaient été débloqués au profit de cette mission dont les objectifs étaient :

- **Stériliser et vacciner contre la rage des chiens et des chats errants.**
- **Apporter des soins de base.**
- **Sensibiliser la population à la condition des chiens et des chats errants.**



La première année fut une totale réussite. Les missionnaires espéraient bien la renouveler. Ce vœux fut exhaussé : l'opération Baylène en est à sa sixième année ! Elle a même attiré l'attention de l'ambassadeur de France au Paraguay.

La mission Paraguay dans les journaux Dynamique :

- Dynamique 2013 : p. 4 et 5.
- Dynamique 2014 et 2015 : p. 4 à 7.
- Dynamique 2016 : p. 16 à 18.
- Dynamique 2017 : p. 14 et 15.
- Dynamique 2018 : p. 29 à 31.

▶ LA SNDA SOUTIENT LES BONOBOS

Aide à **Lola Ya Bonobo** en République Démocratique du Congo, en 2017, 2018 et 2019.

La SNDA s'est engagée dans le programme de sauvegarde des bonobos au Congo, pour une somme de 15 000 euros, correspondant à près d'un quart du budget prévisionnel d'alimentation des bonobos en 2017. Cette œuvre, localisée en périphérie de Kinshasa dans le sanctuaire Lola Ya Bonobo, a un double objectif : sauver des bonobos et mettre en place des programmes de sensibilisation des populations au sort de ces animaux.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2017 : pages 20 et 21.



Mâle dans l'enclos du sanctuaire.
Photo de gauche : visite d'un groupe scolaire, activités éducatives de l'association.

Photos : Lola Ya Bonobo

PARTICIPATION À UNE MISSION DE STÉRILISATION EN BULGARIE

En 2018, la SNDA a financé une partie de la **mission VARMA**, au cours de laquelle quatorze étudiants de l'école vétérinaire de Nantes, membres de l'**association Vet'Oniris Sans Frontières**, ont travaillé ensemble, encadrés par deux vétérinaires, afin de mener une campagne de stérilisation en Bulgarie.

Les élèves ont réalisé 192 stérilisations de chiens et chats et ont vacciné 161 chiens contre la rage. Tous ces animaux ont également été traités contre les tiques.



Une partie des élèves avec les animaux. Magnifique image, que celle de cette bienveillance naturelle qu'on devine derrière ces beaux sourires, au fond de chaque regard. Un bien bel exemple pour toute une génération.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2018 : pages 23 à 25.

PARTICIPATION À UNE MISSION DE STÉRILISATION AU MEXIQUE

Toujours en 2018, à l'instar de la mission VARMA, huit étudiants membres de l'école vétérinaire de Nantes et de l'**association Vet'Oniris Sans Frontières** ont mené une campagne de stérilisation au Mexique. Le nom de cette mission : la **mission YUCATAN**, à laquelle la SNDA a également participé, contribution qu'elle renouvelle en 2019.



Les missionnaires ont réalisé 205 stérilisations de chiens et chats semi-domiciliés, 20 vaccinations de chiots et le déparasitage de 142 animaux.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2018 : pages 26 et 27.

PARTICIPATION À UNE MISSION DE SAUVETAGE EN EQUATEUR

En 2018, pour la première fois, La SNDA soutenait financièrement l'**association MakiGo** qui participe au projet de sauvetage du centre de sauvegarde et de réintroduction pour animaux Yakusinci en Équateur. **MakiGo** est une association qui a pour missions : **le sauvetage animal, le sauvetage végétal, et les luttes contre le braconnage.** Contribution renouvelée en 2019.



Au mois d'août, le centre de soins et de réintroduction **Yakusinci Wildlife Center** comptait 39 animaux présents, et en processus de réintroduction.

Article consacré à ce sujet dans le Dynamique 2018 : pages 19 à 22.

DYNAMIQUE HORS-SÉRIE

Notre œuvre : lutter contre les cruautés et les mauvais traitements infligés aux animaux du fait de **traditions cruelles** (tauromachie, zoos, cirques, foie gras...), **exploitations modernes** (élevages intensifs, transports d'animaux vivants sur de longues distances, expérimentations sur animaux...), **indifférence** (abandons, fourrures, chasse, esclavage de chevaux, ânes, muets...) par des actions en justice, des enquêtes, des sondages d'opinions, des publications, la formation de la jeunesse, des campagnes publicitaires, des interventions auprès de nos élus et du gouvernement...

La défense des animaux ne doit pas être considérée comme une lutte mineure, elle doit faire partie intégrante des actions humaines contre la souffrance et la torture.

En défendant les animaux, c'est notre dignité d'être humains responsables que nous défendons et c'est bien ainsi que l'a entendu la Société d'Encouragement au Progrès lorsqu'elle a décerné en 1984 un diplôme d'honneur à la SNDA.

Exonération fiscale : La SNDA, en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique en date du 16 mai 1994, est exonérée d'impôts sur les successions, dons et assurances-vie. Vos dons et adhésions sont également déductibles de vos impôts.



« Au cœur de la dignité humaine se trouve aussi la justice envers les animaux »

DYNAMIQUE HORS-SÉRIE

Directrice de la publication : Nicole Sugier
Rédaction : Nicole Sugier
Maquettiste : Alain Groetzing
Impression : Presse Pluriel Paris
Tirage : 300 exemplaires
ISSN : 0223-2790

Ne jetez pas ce journal !
 Après l'avoir lu, faites-le circuler auprès des personnes qui pourraient être intéressées. Déposez-le dans une salle d'attente (vétérinaire, dentiste, chez votre médecin ou dans un lieu public : gare, aéroport). Merci de nous aider à diffuser l'information au besoin en commandant d'autres exemplaires.
 Le journal "Dynamique" de la SNDA "Société Nationale pour la Défense des Animaux" ne peut être vendu. Toute revente est interdite. La SNDA n'est pas responsable des manuscrits, articles ou photos qui lui sont adressés spontanément.

Vous pouvez aussi contribuer par un don ou en adhérant à la SNDA. (la SNDA est reconnue d'Utilité Publique)

Oui, je veux devenir membre de la SNDA :

<input type="checkbox"/> 8 € (2,72 € après déduction fiscale)	<input type="checkbox"/> 40 € (13,60 € après déduction fiscale)	Autre montant :
<input type="checkbox"/> 12 € (4,08 € après déduction fiscale)	<input type="checkbox"/> 80 € (27,20 € après déduction fiscale) €
<input type="checkbox"/> 20 € (6,80 € après déduction fiscale)	<input type="checkbox"/> 100 € (34 € après déduction fiscale)	

Demande de renseignements pour effectuer un legs ou souscrire une assurance-vie

Tout versement libre, à partir de 8 euros, donne le statut d'adhérent pour l'année en cours. Conformément à l'article 3 de nos statuts : tout versement supérieur au triple de ce montant donne le statut de membre bienfaiteur.

Vos coordonnées

Mme, Mlle, M. Prénom :

Adresse : Code postal : Localité :

Mail (facultatif) : Tél. (facultatif) :

Modalités de règlement

<input type="checkbox"/> Par chèque à retourner à : La SNDA - secrétariat 80 boulevard de Reuilly BP 20121 - 75562 PARIS CEDEX 12	<input type="checkbox"/> Par virement bancaire : Code IBAN : FR76 3006 6106 9100 0200 0140 138 Code BIC : CMCIFRPP C.I.C Paris Daumesnil
---	---

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
 Pour aider la SNDA, vous pouvez aussi établir un prélèvement automatique régulier du montant et à la fréquence de votre choix, en téléchargeant le formulaire de prélèvement Mandat CEPA disponible sur le site de la SNDA ou en appelant le secrétaire au 01 44 75 37 65 pour qu'il vous l'envoie.